

S.C.P. Jean-Luc THULLIER

Commissaire de Justice Associé

7, rue du Terrage

75010 PARIS

Téléphone : 01.55.26.81.55

Télécopie : 01.53.26.56.26

thullier@huissierdeparis.com

www.thullier.org

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

PREMIERE EXPEDITION

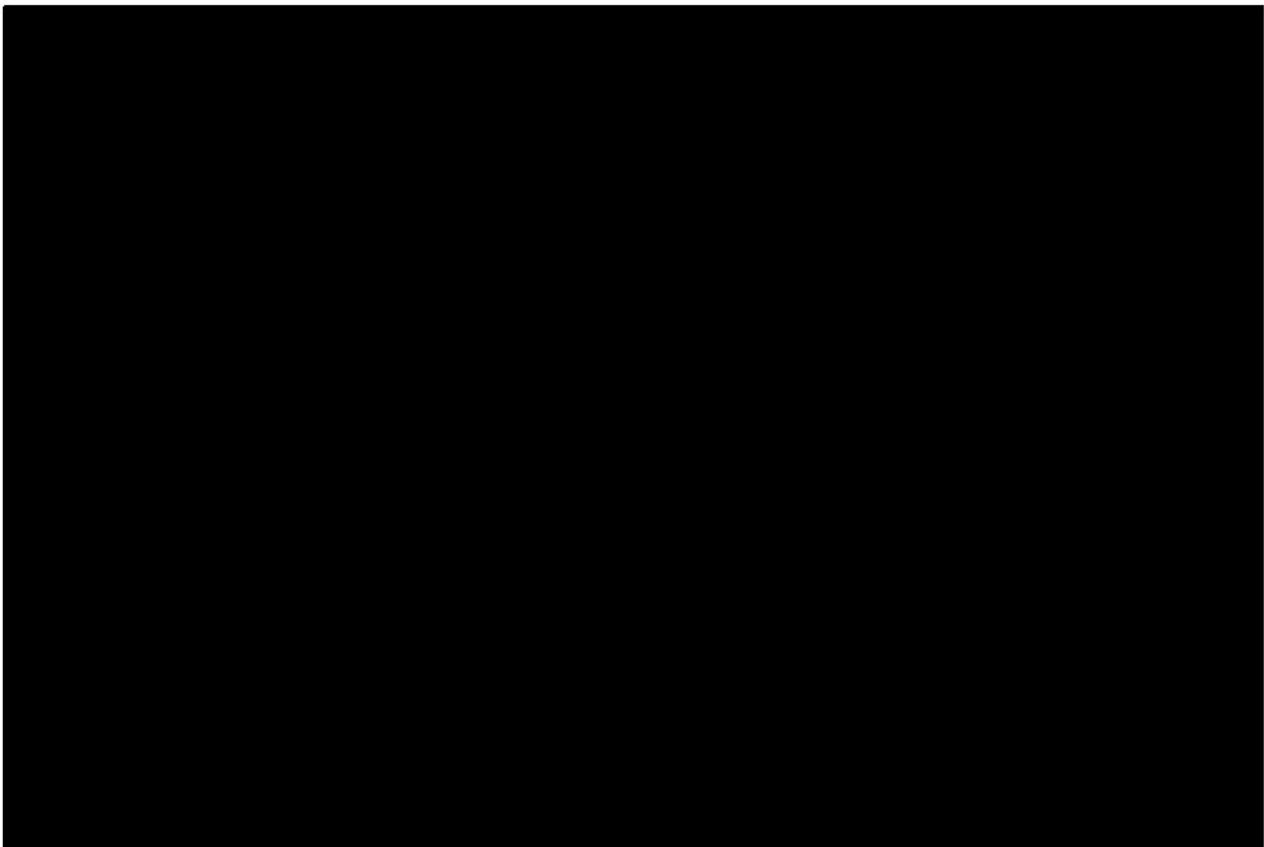
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE SIX JUIN

A LA REQUÊTE DE

Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE PARISIEN 1(créé suivant arrêté du 2 décembre 2015 publié au JO du 11 décembre 2015 venant aux droits du PRS NORD EST), représentant l'état, domicilié en ses bureaux 5 rue de l'ondres,75315 PARIS CEDEX 09

Ayant élu domicile au cabinet de, Maître Vanessa GRYNWACJC, membre associé de l'AARPI DGS GRYNWACJC- STIBBE, Avocats au barreau de Paris ,dont le cabinet est 40 rue de Monceau 75008 PARIS

AGISSANT EN VERTU :



Et conformément aux dispositions des articles :

R.322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, lequel énonce :

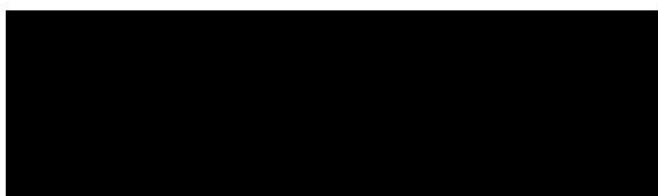
« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L 322-2. »

L.322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, lequel énonce :

« L'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles, afin de décrire l'immeuble saisi. En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L.142-1 et L.142-2. »

Je, Jean-Luc THULLIER, Commissaire de Justice associé, Audiencier près le Tribunal Judiciaire de PARIS, 7, rue du Terrage 75010 PARIS, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 14 Heures au 20 Rue Didot 75014 Paris où étant, en présence de :



J'ai procédé aux constatations suivantes :

Je me transporte Bâtiment A, deuxième étage, porte droite après la coursive extérieure sur laquelle coursive s'éclaire également la chambre à coucher de l'appartement en question, des ferronneries extérieures protégeant cette fenêtre.

Photos 1 et 2.

Dans les lieux je rencontre en sa personnes ainsi déclarée [REDACTED] locataire en titre à qui je décline mes noms qualité ainsi que l'objet de ma mission, Madame Ribes ne s'oppose nullement à mes opérations.

[REDACTED] m'indique être locataire de cet appartement depuis 2020, Bail non meublé ne pas être en mesure de me produire le bail ce jour mais pour justifier ses dires me produit une quittance de loyer d'un montant de 990 € charges comprises

ENTREE :

Porte palière un battant en parfait état avec serrure de sûreté.

Le sol est en parquet flottant en bon état, murs et plafond blancs bon état, un point lumineux au plafond.

Equipements

- Un interphone.

Photos 3 et 4

Dans l'axe de la porte palière se trouve la cuisine.

CUISINE :

Au sol le carrelage grandes dalles est en bon état.

Les murs sont recouverts d'un crépi blanc, en parfait état.

Les poutres au plafond sont en parfait état.

Equipements

- un plan de travail avec évier vasque inox incorporé, robinetterie inox eau chaude/ eau froide en parfait état,
- une crédence carrelée grise en parfait état,
- un tableau de fusibles récent avec disjoncteur différentiels et compteur LINKY,
- des agencements hauts de placards,

Photos 5 et 6

CHAMBRE A COUCHER :

On y accède sur la droite de l'entrée par une porte à un battant panneaux sandwich ouvrant et fermant correctement.

Je constate la présence d'une légère dénivellation au sol entre l'entrée et la pièce à usage de chambre à coucher.

Les murs sont recouverts d'un crépi blanc en parfait état.

Le plafond blanc avec poutres apparentes est en parfait état.

La pièce prend jour par une fenêtre deux vantaux, simples carreaux de vitre, en bois verni et en très bon état. Elle éclaire cette pièce sur la coursive précitée.

Equipements

- un convecteur électrique.

Photos 7 et 8

SALLE DE DOUCHE ATTENANTE :

Le sol est en carrelage en bon état.

Les murs sont carrelés sur les deux tiers de la hauteur, en parfait état.

En partie haute les murs sont peints en blanc en parfait état.

Le plafond blanc est en parfait état.

Equipements

- une ventilation haute réglementaire,
- un petit lave-mains,
- une cabine de douche,
- une cuvette de WC avec siège et abattant.
- Un cumulus électrique

L'ensemble des équipements se trouve en très bon état.

Photos 9 et 10

SALON :

Il est situé à gauche dans l'entrée.

Le sol est en parquet flottant en très bon état.

Les murs sont en crépi blanc en parfait état.

Le plafond blanc avec poutres apparentes est en parfait état.

La pièce est éclairée par une fenêtre deux vantaux donnant sur rue, double vitrage, ouvrant et fermant correctement.

Equipements

- un convecteur électrique qui fonctionne.

Photo 11

PARTIES COMMUNES

La cage d'escalier est en bon état en ce qui concerne les revêtements de murs et plafonds des paliers, les façades de la courette intérieure et murs des coursives sont en bon état, au rez-de chaussée dans le hall le sol est en tomettes terre de feu bon état, présence d'une batterie de boîtes aux lettres bon état, la porte donnant sur rue possède des ventouses magnétiques de sécurité, l'ensemble est en bon état. **Photos 12,13,14,15**

La façade de l'immeuble sur rue est largement défraîchie.

Photo 16

La station de métro la plus proche à 5 minutes de marche se trouve être la **station « Pernetty »**

QUARTIER PLAISANCE

Origine du nom

La rue doit son nom de la [famille Didot](#), dynastie d'imprimeurs, éditeurs et [typographes](#) français.

Historique



Angle rue Didot et boulevard Brune, le tramway, en 1907.

La partie de cette rue située entre la [rue du Château](#) et la [rue du Moulin-Vert](#) est une section de l'ancienne « rue du Terrier-aux-Lapins » située sur la commune de [Montrouge](#) avant son rattachement à la [voie de Paris](#) en 1863. Cette rue longeait le domaine de l'ancien [château du Maine](#) disparu à la fin du [XIX^e siècle](#). Elle fut prolongée de la [rue du Moulin-Vert](#) à la [rue d'Alésia](#) en 1874.

Elle prend sa dénomination actuelle par décret du 10 février 1875.

Par décret du 25 avril 1885, la rue Didot est prolongée de la rue d'Alésia au [boulevard Brune](#) en absorbant le « sentier des Mariniers ».

Elle donne aujourd'hui accès à la [promenade Jane-et-Paulette-Nardal](#), construite en 2019, qui fait le lien entre la rue Didot et la [rue Raymond-Losserand](#).

Bâtiments remarquables et lieux de mémoire

Cette rue présente la particularité de donner accès à de nombreuses impasses ou villas et de traverser en surplomb l'ancienne [ligne de Petite Ceinture](#), ce qui lui donne un aspect « campagne à Paris », tout à fait particulier.

Mes opérations terminées je me suis retiré.

J'annexe au présent Procès-verbal de Description seize clichés photographiques matérialisant la réalité de mes constatations.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

